

Les services de bibliothèque et de recherche parlementaires au XXI^e siècle

Library Services and Parliamentary Research in the 21st Century

Los servicios de biblioteca e investigación parlamentaria en el siglo XXI

William H. Robinson

Volume 47, numéro 4, octobre–décembre 2001

Les bibliothèques parlementaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030381ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030381ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robinson, W. H. (2001). Les services de bibliothèque et de recherche parlementaires au XXI^e siècle. *Documentation et bibliothèques*, 47(4), 183–187. <https://doi.org/10.7202/1030381ar>

Résumé de l'article

Les établissements qui offriront des services de bibliothèque et d'études aux Assemblées législatives du XXI^e siècle devront être beaucoup plus en prise sur le milieu que par le passé et devront pouvoir s'adapter rapidement. Les changements sont actuellement des plus rapides et des plus profonds. Ils affectent et façonnent les compétences législatives comme le fonctionnement interne des Assemblées et, simultanément, les sociétés dont elles sont un élément essentiel. Le raisonnement est le suivant : la connaissance et l'information constituent un facteur clé de la puissance des Assemblées et elles le seront encore plus à l'avenir; des courants de base qui influencent le monde contemporain modifieront leur fonctionnement et leurs systèmes d'information. Ainsi, grâce aux courants en présence, on peut identifier les nouvelles voies qu'emprunteront les services parlementaires d'information au cours du XXI^e siècle.

Les services de bibliothèque et de recherche parlementaires au XXI^e siècle

William H. Robinson*

Congressional Research Service, Washington

Les établissements qui offriront des services de bibliothèque et d'études aux Assemblées législatives du XXI^e siècle devront être beaucoup plus en prise sur le milieu que par le passé et devront pouvoir s'adapter rapidement. Les changements sont actuellement des plus rapides et des plus profonds. Ils affectent et façonnent les compétences législatives comme le fonctionnement interne des Assemblées et, simultanément, les sociétés dont elles sont un élément essentiel. Le raisonnement est le suivant : la connaissance et l'information constituent un facteur clé de la puissance des Assemblées et elles le seront encore plus à l'avenir ; des courants de base qui influencent le monde contemporain modifieront leur fonctionnement et leurs systèmes d'information. Ainsi, grâce aux courants en présence, on peut identifier les nouvelles voies qu'emprunteront les services parlementaires d'information au cours du XXI^e siècle.

Library Services and Parliamentary Research in the 21st Century

The organizations that offer library and research services to legislative assemblies in the 21st century will have to be more in tune with their environments than before and will have to adapt rapidly. Change comes more rapidly and is more profound. Change also influences the legislative process such as the internal workings of the assemblies and, simultaneously, the societies to which they are essential. The rationale is as follows: knowledge and information play an important role in the power of assemblies and will be increasingly so in the future; trends that affect modern society will influence their processes and information systems. Therefore, given the current state of affairs, new paths to be taken by parliamentary information services in the 21st century can be identified.

Los servicios de biblioteca e investigación parlamentaria en el siglo XXI

Los establecimientos que ofrezcan servicios de biblioteca y de estudio a las asambleas legislativas del siglo XXI deberán estar más conectados con su medio y tener la capacidad de adaptarse con rapidez. En la actualidad, los cambios se producen con mayor velocidad y profundidad, afectando y modelando tanto la capacidad legislativa como el funcionamiento interno de estos cuerpos y, por carácter reflexivo, las sociedades de las que forman parte esencial. El razonamiento es el siguiente : los conocimientos y la información constituyen un factor crucial para el poder de las asambleas legislativas y lo serán aún más en el futuro ; las corrientes de base que influyen al mundo modificarán su funcionamiento y sus sistemas de información. Así pues, merced a estas corrientes, nos es posible discernir los nuevos caminos que tomarán los servicios parlamentarios de información a lo largo del siglo XXI.

Rôle de l'information et de la recherche

La clé de la démocratie est une Assemblée efficace. On peut difficilement imaginer une démocratie sans mécanisme d'interprétation des préférences et des valeurs de la population qui orientent et modèlent la société. De manière semblable, une Assemblée efficace dans le monde complexe actuel qui puisse jouer un rôle dynamique dans l'élaboration des lois est fonction des connaissances et des informations menant à des programmes et à des décisions adaptés. La fonction centrale de la connaissance et de l'information au sein des Assemblées peut être établie en deux étapes.

De nos jours, la fonction est d'autant plus critique que les Parlements contemporains doivent être des intervenants beaucoup plus dynamiques que par le passé. À l'époque, on croyait que la simple participation de l'Assemblée à l'établissement des lois de la société suffisait à caractériser le processus démocratique.

David Olson parle d'une règle du 90 pour cent :

In most democratic legislatures, the practice approaches a "90 percent rule": the cabinet proposes at least 90 percent of the legislative agenda, and at least 90 percent of what it proposes is adopted [...]. The actual practice often begins with 60 percent as the minimum of

*government bills introduced, with at least 80 percent of them adopted [...].*¹

Ici cependant, on souhaite un redressement. Si l'on veut profiter de l'apport unique des parlementaires au processus

* Traduction de Gaston Bernier, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec.

1. Olson, David M. 1994. *Democratic legislative institutions: a comparative view*. Armonk, New York : M.E. Sharpe. pp. 84, 134.

Traduction : Dans la majorité des Assemblées démocratiques, on approche la règle de 90 pour cent : l'exécutif est à la source de 90 % des textes législatifs et 90 % d'entre eux sont adoptés [...]. La pratique actuelle révèle qu'un minimum de 60 % des textes sont le fait des gouvernements, dont 80 % seraient adoptés.

L'auteur ne justifie pas la situation. Il l'observe tout simplement et la juge démocratique.

législatif, le Parlement doit jouer un rôle plus dynamique et ne pas se contenter d'une simple participation. Cela suppose des sources indépendantes d'information. L'affirmation vaut tant pour les Assemblées de type parlementaire que pour celles de la mouvance présidentielle. Présentons d'abord une description des relations entre l'exécutif d'un système présidentiel ou même parlementaire et les acteurs de la fonction législative².

Dans le monde, les services gouvernementaux profitent actuellement du grand avantage d'avoir accès à l'information ainsi qu'à un bassin d'experts. Les ministères ont à leur disposition les plus grands spécialistes de leur domaine. Ces derniers considèrent que les législateurs sont relativement mal informés des secteurs qui les intéressent et qu'ils peuvent difficilement en comprendre les complexités, car leur entourage est facilement porté à ne leur faire part que des bonnes nouvelles et à leur masquer les détails et les aspects techniques. Au demeurant, l'Administration et le Cabinet lui-même ont tout intérêt à ne fournir que les données qui justifient les politiques élaborées à pas comptés par les organismes gouvernementaux³. L'importance de la gestion de l'information est évidente et toute Assemblée devrait accepter d'y avoir recours et d'utiliser son propre savoir-faire afin d'obtenir des données complètes.

Une Assemblée peut envisager, comme solution dans le contexte de la gestion de l'information, le recrutement de spécialistes sectoriels. Selon Olson, la question essentielle concerne l'indépendance des Parlements à l'égard de la fonction exécutive⁴. Et il poursuit en soulignant l'importance du personnel et des moyens de recherche pour une Assemblée indépendante⁵. La présence du savoir-faire législatif est également une façon d'illustrer une volonté de comprendre les politiques proposées et éventuellement adoptées et, peut-être, de modifier la nature du dialogue entre le corps législatif et les ministères. Si celui-là parvient à poser des questions embarrassantes, on le consultera préalablement afin d'éviter de telles situations. Mais on le consultera aussi afin qu'il collabore à l'amélioration des politiques en chantier.

Les ministères et l'exécutif s'efforcent de définir une vision univoque et intégrée de ce qui est souhaitable pour la société. Le processus va du haut vers le bas, il est dirigé par des experts et tourne autour de

concepts. De son côté, l'Assemblée représente une gamme de points de vue particuliers et de pratiques sur ce qui est bon, possible et acceptable pour la population. Les propositions de politiques des gouvernements doivent passer par le sas des législateurs de manière à ce que les régions, les entreprises et les groupes touchés aient la possibilité de les adapter, de les peaufiner, de les rendre plus acceptables et, donc, plus stables. Le motif à la base de l'intervention législative n'est pas l'enrichissement du contenu démocratique du projet (même si cela peut en être un effet), mais plutôt une amélioration du fond et de sa qualité. Un tel raisonnement est nouveau, mais il aura plus d'impact dans un monde sceptique face à l'efficacité des politiques publiques.

Tendances lourdes

De nombreux facteurs influencent le développement de la société et les plus importants d'entre eux sont d'ordre démographique, économique, technologique et politique.

En raison de l'espace imparti ici, on se contentera de présenter un aperçu des tendances et des forces qui déterminent l'avenir et l'environnement des Assemblées. Pendant que l'évolution démographique agit de manière originale à l'intérieur de chaque pays, d'autres facteurs ont des effets plus semblables⁶. Ces derniers, de manière indépendante mais aussi cumulative, mènent à la constitution d'un environnement de changements potentiellement révolutionnaires par ses conséquences. On a cité, dans le *Christian Science Monitor*, l'économiste américain, Jeffrey Sachs: «*We are living in an unprecedented global revolution (of expanding democracy, trade, and technology) [...]. It gives more fundamental hopes to the prospects of economic development than anything seen in the world in the past 200 years*»⁷. Déjà, on peut observer des changements politiques, sociaux, techniques et institutionnels.

Les révolutions démocratiques

Une vague de révolutions démocratiques qui enrichit le rôle des institutions représentatives: telle est l'opinion de

Samuel P. Huntington au sujet du cycle des révolutions dont le début est 1974 et qui met en exergue la valeur des Assemblées législatives⁸. Le phénomène se présente comme une révolution pacifique dont l'apogée est la destruction du mur de Berlin et qui, en 1971, fut suivie de l'affaiblissement du communisme et de l'écèlement de l'Union soviétique. Son principal effet ou impact est la mise ou la remise sur pied de Parlements fonctionnels. Copeland et Patterson soutiennent que nous vivons «*an age of parliaments*» et que la démocratie représentative a de nouveau le vent dans les voiles⁹.

2. Même si les présentes observations peuvent sembler des impressions, elles n'en reposent pas moins sur la réalité. Elles découlent de l'expérience de l'auteur au sein de la fonction publique des États-Unis (dix ans au sein de l'Administration et près de trente au Congrès), de l'étude approfondie d'une douzaine d'Assemblées (Russie, Ukraine, Pologne, Roumanie, Égypte, Hongrie, Bulgarie, Slovaquie, Albanie, Lituanie et Estonie) visitées à titre de consultant d'un programme de coopération bilatérale, d'une participation active comme membre, administrateur et président de la section des bibliothèques parlementaires de la Fédération internationale des associations de bibliothèques (FIAB) et d'échanges et de brefsages, au cours des années 1990, à l'occasion d'une vingtaine de visites de parlementaires étrangers.
3. Cela ne signifie pas qu'on ferait une rétention d'information ou qu'on irait jusqu'à tromper l'Assemblée. Cependant, on attendra une enquête avant de dévoiler des données jugées dommageables. Poser la bonne question, celle menant à l'obtention de l'information utile, constitue le vrai défi et, pour y arriver, on doit déjà posséder des connaissances précises.
4. «*Key question for legislatures concerns their independence from the executive*». Olson, *Op.cit.*, p. 74.
5. *Ibid.*, p. 141.
6. Presque tous les pays industrialisés ont des populations vieillissantes et un défi – les Assemblées y sont également confrontées – celui de réformer les régimes de retraite et de planifier pour des périodes pendant lesquelles l'effectif des travailleurs qui financera les régimes sociaux sera moindre.
7. Clayton, Mark. 1995. *The Christian Science Monitor* (June 28): 1.
Traduction: Nous expérimentons une révolution globale sans précédent – une activité démocratique, commerciale et technique en hausse – [...]. Cela ouvre la voie à un développement économique inconnu au cours des deux derniers siècles.
8. Voir Huntington, Samuel P. 1991. *The Third wave: democratization in the late twentieth century* (Norman, Ok: University of Oklahoma Press) et son excellente présentation des révolutions qui commencèrent en 1974, dont le sommet fut la libération de l'Europe de l'Est et la destruction du mur de Berlin en 1989, et qui se poursuivent.
9. Copeland, Gary W. et Samuel C. Patterson, eds. 1994. *Parliaments in the modern world: changing institutions*. Ann Arbor: University of Michigan Press, p. 1-8.

La révolution de l'information

Une révolution de l'information qui a déjà transformé le monde en un village global aux communications instantanées et fréquentes. L'ère de l'information constitue un élément de base de la société contemporaine. Un scientifique a noté que : « *The agricultural age was based on plows and the animals that pulled them; the industrial age, on engines and the fuels that fed them. The information age we are now creating will be based on computers and the networks that interconnect them*¹⁰ ». Si bien qu'un partage généralisé, instantané et réel des idées et des données devient la norme souhaitée. Aussi la technologie devient-elle un facteur important de l'efficacité et de la transparence des activités législatives.

La mondialisation de l'économie

La mondialisation de l'économie assujettit les entreprises publiques ou privées aux règles de l'efficacité et de la concurrence. D'où l'exigence pour les organisations (Assemblées et fournisseurs d'information parlementaire) d'un rendement en rapport avec l'argent investi, d'un remplacement des anciens canaux unidirectionnels de contrôle et de commandement par des pratiques plus légères et des programmes horizontaux qui responsabilisent les travailleurs, facilitent l'ajustement aux besoins exprimés et mènent à de meilleurs produits.

La baisse de confiance dans les institutions politiques

La baisse de confiance dans les institutions politiques et particulièrement dans les Assemblées suscite un questionnement sur leur aptitude à résoudre les problèmes contemporains. Les citoyens désirent obtenir davantage des Assemblées que ce qu'elles peuvent leur fournir. Ils sont préoccupés par la perte d'un emploi, la stabilité de leurs rentes et l'apparente incapacité des gouvernements à solutionner les problèmes complexes tels la pollution, la qualité des aliments ou l'harmonisation de l'économie mondiale. Simultanément, les débats interminables ou les en-

gueulades, l'inefficacité des prétendus compromis et l'incapacité des Parlements à faire la synthèse des intérêts multiples sont de moins en moins acceptés. Le mécontentement des électeurs conduit au renouvellement rapide des législateurs, à une recherche frénétique de la pierre philosophale qui leur permettrait une performance et des résultats supérieurs.

Assemblées, chercheurs et documentalistes : présages

Prévoir l'avenir et extrapoler à partir des données et des faits actuels sont des tentatives aléatoires et risquées. Le flou inhérent à la prévision appliquée aux institutions politique est encore plus complexe. Un collègue du Congressional Research Service a précisé :

*Worth remembering is that the future often outwits the best prognosticators. Many of the largest events of this century were never or only dimly foreseen by pundits of the period, such as the Great Depression, the energy crisis of the mid-1970s, the rise and then fall of the Berlin Wall, cloning and genetic engineering, the reach and power of the Internet, the development of new reproductive technologies, or the recent Asian financial crisis. « Expect the unexpected » is the lesson for the future that emerges from this record*¹¹.

En ayant à l'esprit une telle mise en garde, voici quelques prévisions concernant les services de bibliothèque et d'études des Parlements de demain¹².

Le rôle potentiel des documentalistes parlementaires

Le rôle potentiel des documentalistes parlementaires augmente actuellement comme les demandes qu'on leur adresse et les attentes à leur égard. Au fur et à mesure que les Assemblées prennent une signification nouvelle, leurs besoins d'analyses et d'études, condition d'une prise de décision éclairée, augmentent également rapidement. Les législateurs posent davantage de questions relatives aux choix des politiques, à leurs conséquences et aux

pratiques étrangères. Il en résulte un enrichissement des fonctions des fournisseurs d'information des Parlements¹³.

Le rôle des fournisseurs parlementaires d'information

Les fournisseurs parlementaires d'information se doivent de tenir de plus en plus compte des facteurs stratégiques et de l'efficacité. Comme le dit le président Jacques Chirac : « *Rien n'est plus dangereux que de faire du surplace dans un monde en changement*¹⁴ ». Il appartient aux services d'information de mener régulièrement des études afin de bien s'assurer que les produits et services correspondent aux besoins de l'Assemblée. À cet égard, une méthode globale sera utile. Et on trouvera l'une des meilleures dans la technique dite SWOT (Strengths, weaknesses, opportunities and threats)¹⁵. On y met d'abord l'accent sur l'organisation, sur ses

10. Dertouzos, Michael, L. 1991. Communications, computers and networks. *Scientific American*, (September) p. 62

Traduction : La société agricole reposait sur la charrue et les bêtes qui la tiraient ; la société industrielle, sur les machines et le carburant. La société de l'information en gestation sera fondée sur les ordinateurs et leur réseautage. L'auteur affirme également que 60 % des travailleurs américains s'appuient sur l'information.

11. Oleszek, Walter J. 2000. Issues for the 21st century Congress. In *Biennial budgeting ; Hearing before the Committee on Rules of the U.S. House of Representatives*. Washington : Government Printing Office. p. 203.

Traduction : Il est de mise de rappeler que le futur déroutait souvent les meilleurs pronostiqueurs. Plusieurs événements importants du siècle furent à peine sinon jamais envisagés par les notables du moment, qu'il s'agisse de la Grande Dépression, de la crise de l'énergie des années 1970, de l'établissement puis de la chute du mur de Berlin, du clonage et de l'ingénierie génétique, de la portée et de la puissance d'Internet, du développement des techniques de reproduction ou, encore, de la crise financière asiatique. « Attendez-vous à l'inattendu » est la leçon qu'on peut retenir de cette constatation »

12. Plusieurs des tendances identifiées le sont dans un premier essai portant sur l'état des lieux en 1995. *The Parliamentary library of the future*. William H. Robinson and Janice Hyde ; paper presented at the 61st General conference of IFLA, Istanbul, August 1995. Depuis, elles semblent s'être accélérées et être devenues plus facilement perceptibles.

13. On trouvera une analyse plus détaillée de l'information nécessaire aux Assemblées dans Robinson, William H. 1997. *Parliamentary libraries : the role of information in the legislative process*. In *World encyclopedia of parliaments and legislatures*. Kurian, G. T., ed. Baldwin Place, NY : Congressional Quarterly.

14. Oleszek, *Op. cit.*

15. (Forces, faiblesses, occasions et défis). Un modèle : Bryson John M. and Farnum K. Akston. 1996. *Creating and implementing your strategic plan : a workbook for public and nonprofit organizations*. San Francisco : Jossey-Bass.

forces et faiblesses. Puis, on se tourne vers l'environnement et on tâche d'identifier les occasions favorables et les défis pour l'organisation. Dès lors, on encourage cette dernière à identifier de nouvelles avenues stratégiques qui la rendront plus efficace dans un monde en mutation. Normalement, l'exercice peut mener à la réorganisation de structures surannées, au transfert de ressources dans des secteurs plus faibles, à une réduction de l'effectif si cela est nécessaire, à la conception de nouveaux produits ou services et, en même temps, à leur adaptation ou à leur élimination, tout cela en tenant compte des fluctuations des crédits du moment ou à venir¹⁶. Deux exercices de cette nature débouchèrent sur d'importants changements au Congressional Research Service. Le premier, au début des années 1990, mena à une révision de la chaîne de travail, à une réduction de la longueur des études, à l'ajout pour chacune d'un sommaire et d'un résumé destinés à en faciliter le repérage. Un deuxième, plus récent, 1998, toujours orienté vers une utilisation aisée par les abonnés, déboucha sur une réorganisation complète du service, à une structuration par sujet, à une réorientation des activités en fonction des besoins du Congrès et à l'intensification du travail interdisciplinaire. L'exercice se poursuit toujours.

Les Assemblées parlementaires souffrent d'un manque de ressources au moment où les échanges internationaux compressent le monde et répandent la préoccupation de la rentabilité des entreprises publiques ou privées. Aussi, les fournisseurs d'information aux parlementaires sont-ils forcés d'envisager une productivité supérieure même à la suite d'une réduction des ressources. L'universalité de ces préoccupations a été illustrée à la Fédération internationale des associations de bibliothèques (FIAB) par Nick Bannenberg (Queensland, Australie) et Jennifer Tanfield (Chambre des communes, Royaume-Uni)¹⁷.

Le rôle des regroupements régionaux de fournisseurs d'information parlementaire

Les regroupements régionaux de fournisseurs d'information parlementaire deviennent de plus en plus importants. On compte parmi les moyens les plus effica-

ces de partage des données et des techniques dans un monde en évolution rapide, les conférences et les visites dans les pays limitrophes. Il reste toutefois que le coût des déplacements vers les lieux de rencontre devient difficile à affronter de part et d'autre. Aussi a-t-on eu tendance à mettre sur pied des groupes régionaux de fournisseurs afin de diminuer les distances et le coût des communications. Parmi de tels regroupements internationaux, on compte le Centre européen de recherche et de documentation parlementaire (CERDP) de même que la plus vieille association des pays scandinaves. Il y a aussi deux associations régionales en Asie-Pacifique, une autre en Afrique de l'Est et du Sud, une à venir pour l'ensemble du continent, idem pour l'Amérique latine et des associations intranationales au Canada (Association des bibliothèques parlementaires du Canada) et aux États-Unis (National Conference of State Legislatures). Il existe aussi une contrepartie internationale au CERDP : la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de la FIAB, laquelle se réunit une fois l'an pour discuter des moyens d'améliorer les pratiques documentaires des Assemblées. Récemment, on y a ajouté un atelier d'une journée portant sur les techniques de gestion des services documentaires.

Les progrès de l'informatique et des télécommunications

Les progrès de l'informatique et des télécommunications ont eu des effets importants sur l'administration des prestations des documentalistes parlementaires et ils présentent de nombreux défis. Cette double révolution constitue l'élément moteur qui influence les peuples et leurs Assemblées. L'un des exemples les plus frappants des changements observés dans le secteur fut signalé dans un article du *New York Times* intitulé « Putin tries out cyberspace » (Poutine expérimente le cyberspace) où on fait état de la participation du président russe à une séance de clavardage. Il y discuta en direct avec des jeunes de divers pays du rôle de la Russie en Tchétchénie, du système d'enseignement et de ses efforts pour imprimer un sens plus démocratique à son pays¹⁸. Au-delà de la manchette, il faut voir la réalisation de la communication universelle en

temps réel. Il est évident que l'informatisation et les télécommunications peuvent améliorer de manière significative l'efficacité des services d'information aux parlementaires. Mais la disponibilité d'information instantanée augmente les attentes des parlementaires. Pourquoi faudrait-il attendre que la bibliothèque ou le centre de documentation fournissent une donnée et que le service des études produise une analyse quand on peut utiliser Internet et trouver rapidement ce que l'on cherche ? Des groupes de réflexion des partis ont leur propre site électronique et ils y offrent des textes tout prêts et adaptables en un tournemain. Aussi incombe-t-il aux bibliothèques parlementaires et aux services d'études d'y diffuser également de l'information d'une qualité et d'une utilité égales ou supérieures. Le négliger, c'est manquer la chance d'offrir aux législateurs une information de haute qualité qui soit neutre et qui réponde directement à leurs besoins ainsi que celle de démontrer que les institutions parlementaires sont disposées à relever le défi de la révolution de l'information et qu'elles sont en mesure d'offrir des services au moins équivalents à ceux des entreprises extérieures. À cette fin, le CRS a enrichi le présentoir de son intranet de manière à ce que le Congrès ait accès à des données de qualité 24 heures sur 24 et sept jours par semaine. De la sorte, près de 70% de la charge de travail actuelle est exécutée par les services en ligne.

Information adaptée aux besoins des parlementaires

Les fournisseurs d'informations aux parlementaires doivent faire en sorte que leurs services correspondent aux besoins

16. L'une des plus ambitieuses applications de la méthodologie fut réalisée à la National Conference of State Legislatures. Voir *Legislatures of the future: implications of change; a report of the task force on legislatures of the future*, Denver: NCSL, 2000, 43 p. <info@ncsl.org>.

17. Bannenberg, R.J.N. 1994. *Building member understanding and support for the parliamentary library*; paper presented at the 60th General conference of the International federation of library associations and institutions. Havana, Cuba, August 21-27, 1994 (publié dans *IFLA Journal*); Tanfield, J. *The role of assessment of services in planning future developments in parliamentary libraries*; paper presented at the 61st General conference of the International federation of library associations and institutions. Istanbul. August 19-26, 1995.

18. Tyler, Patrick. 2001. *New York Times* (March 7). <http://www.nytimes.com/2001/03/07/technology/07/Russ.html>.

de ces derniers et qu'ils puissent les utiliser rapidement. Au départ, ce sera le législateur lui-même et, par la suite, les commissions et les leaders. Quand arriveront de nombreux nouveaux élus, il faudra faire un effort particulier pour les familiariser avec les services documentaires. De même, les produits ou services devraient être facilement repérables et consultables, c'est-à-dire courts, simples, adaptés, illustrés de tableaux, de graphiques synthèses et, comme on l'a noté plus haut, présents sur le Web. Si l'on met l'accent sur le parlementaire et ses besoins propres à titre de législateur, on pourra concurrencer les entreprises privées. Les efforts de persuasion destinés à les convaincre des avantages des analyses équilibrées par rapport aux études partisans font également partie des tâches à entreprendre.

Des efforts d'ajustement des services aux attentes de la clientèle parlementaire sont faits en Australie et ailleurs, comme l'a souligné June Verrier¹⁹. On mène pareil exercice au Congressional Research Service des États-Unis même si le chemin est plus sinueux. Au départ, toutes les réponses étaient élaborées en fonction des demandes. À la suite d'une augmentation des requêtes, des produits génériques furent préparés (*Issue Briefs*, *CRS Reports for Congress*, *InfoPack*, etc.). Puis, au début des années 1990, après une analyse stratégique, le service s'efforça de rendre l'information plus facilement accessible aux législateurs souvent débordés en diffusant une nouvelle série de documents pratiques de une à deux pages et de courtes études de deux à quatre pages. Plus de la moitié des nouveaux titres des dernières années sont de ces catégories. Par ailleurs, on produit plus de notes taillées sur mesure.

Le fait de répondre aux demandes individuelles coûte cher et mène à la dispersion des efforts. On observe une tension bien naturelle entre les produits officinaux (efficaces mais destinés à une large diffusion) et les produits extemporanés, très appréciés des parlementaires mais dont la préparation est chronophage. La recherche de l'équilibre entre les deux pôles est toujours souhaitée.

Si l'on veut justifier la raison d'être des services de bibliothèque ou d'études au sein des Assemblées, on devra faire des efforts pour les relier au programme législatif et au repérage de la documentation *ad hoc*. Une telle préoccupation, déjà pré-

sente à certains endroits, est illustrée par l'hebdomadaire *Current Legislative Issues* (CLI) à Washington. L'identification des thèmes à l'agenda constitue un effort d'ajustement aux besoins à venir des Assemblées et une aide à la sélection des thèmes d'analyses du CRS. La banque CLI présente un choix des travaux portant directement sur les préoccupations à l'ordre du jour. De la sorte, on peut repérer et utiliser facilement la documentation appropriée. Chaque semaine, on se penche sur le programme des activités à venir. Les rapports analytiques du Service, possiblement utiles, sont mis à jour de sorte que leur apport soit immédiat. Tous les lundis, on envoie un courriel aux bureaux des législateurs dans lequel on identifie les études du CRS tombant dans l'orbite des travaux annoncés. L'abonné peut les consulter en cliquant tout simplement sur le bouton les identifiant.

Le suivi du programme législatif suppose des échanges réguliers avec les leaders, échanges qui feront partie de l'ensemble des efforts pour obtenir des informations sur les travaux ou pour évaluer l'utilité des produits des services documentaires en regard des débats. L'évaluation des produits et des services prendra plusieurs aspects, dont certains furent décrits par Jennifer Tanfield²⁰. Les formules possibles incluent des groupes de discussion, *focus group*, périodiques sur tel ou tel service ou produit, des entrevues avec les hommes et femmes politiques, des questionnaires et des rencontres avec les leaders des commissions et de l'Assemblée.

Les facteurs qui favoriseront des échanges plus nombreux entre les fournisseurs d'information et les responsables parlementaires conduiront également à l'offre de services aux commissions. Dans la mesure où les Assemblées participent davantage au processus législatif, elles ont tendance à demander aux commissions de peaufiner les propositions à l'étude. C'est la situation à n'en point douter au Congrès des États-Unis et au Bundestag allemand dont les commissions jouent un rôle essentiel dans le processus législatif²¹. Depuis le Legislative Reorganization Act de 1970, le Congressional Research Service a le mandat de servir les commissions en priorité et de s'inspirer de l'agenda législatif pour caréner ses services. Hugh Finsten a étudié les prestations de recherche pour les commissions dans un texte récent²² présenté à la FIAB.

La sensibilité des services d'études à l'égard des commissions sera alimentée par les besoins de ces dernières, par les recommandations des autorités administratives de concentrer les ressources dans les secteurs stratégiques et, en partie, sur des considérations pécuniaires. Pour continuer à recevoir les crédits nécessaires dans un contexte de restrictions, les bibliothèques parlementaires devront démontrer, de toutes les façons possibles, leur contribution à la réalisation du mandat fondamental des Assemblées. L'appui aux commissions est un indice d'une telle préoccupation, lequel s'ajoute à l'aide aux membres des Parlements et à leurs leaders.

19. Verrier, June. 1995. *The future of parliamentary research services: to lead or to follow?* paper presented at the 61st General conference of the International federation of library associations and institutions, Istanbul, August 19-26.

20. Tanfield. *Op. cit.*

21. La citation la plus célèbre sur le sujet date de 1885, elle est le fait d'un universitaire de Princeton et ancien président des États-Unis, Woodrow Wilson: « *Congress in session is Congress on public exhibition, whilst Congress in its committee-rooms is Congress at work* ». (Wilson, W. 1981. *Congressional government: a study in American politics*, p. 69). Même si les Assemblées en séance plénière réussissent de mieux en mieux à modifier les projets de loi après l'étude en commission, le premier instrument d'élaboration et d'amendements des projets demeure les commissions. Au Bundestag, ces dernières sont le lieu de négociations entre des partis puissants au sujet des politiques publiques souhaitées par les citoyens.

22. Finsten, H. 1995. *Serving committees in the Canadian parliament*; paper presented at the 61st General conference of the International federation of library associations and institutions. Istanbul. 19-26 August.